

DECISION DU PRESIDENT

Date de Notification	Date d’Affichage 10/10/2022	N° de décision 2022-573	Direction de l’Eau et de l’Assainissement
-----------------------------	---------------------------------------	-----------------------------------	--

Objet : Convention d’aide financière pour des études de conception dans le cadre de la réalisation d’un bassin d’orage sur la station d’épuration de Varreddes

Le Président de la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L. 5211-10,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 2 juin 2020 transmise à la Préfecture de Seine et Marne le 4 juin 2020 et affichée le 4 juin 2020, portant délégation au Président des attributions conformément à l’article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la réalisation d’opérations concernées par les actions aidées au titre du programme d’intervention de l’Agence de l’Eau Seine Normandie telles que des études ou des ouvrages,

CONSIDERANT l’attribution d’une aide financière référencée sous le numéro 1099137 (1) 2022,

DECIDE

ARTICLE 1 – Est autorisée la signature de la Convention d’aide financière d’un montant total de 63 483 €, référencée sous le n°1099137 (1) 2022, auprès de l’Agence de l’Eau Seine Normandie dans le cadre du projet d’études de conception pour la réalisation d’un bassin d’orage sur la station d’épuration de Varreddes. Le descriptif détaillé des missions concernées par cette aide est défini dans ladite convention.

ARTICLE 2 – Les recettes correspondantes seront inscrites au budget annexe Assainissement de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux.

ARTICLE 3 – La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Communautaire portant sur les mêmes objets.

Fait à Meaux, le **10 OCT. 2022**

Le Président,



Jean-François COPÉ

Accusé de réception en préfecture
077-200072130-20221010-2022-573-AR
Date de télétransmission : 10/10/2022
Date de réception préfecture : 10/10/2022